

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.19 Modification des systèmes de comptabilité privés et publics

CONSIDERANT que, malgré l'acceptation générale du Produit National Brut (PNB) par habitant comme indicateur satisfaisant du niveau de développement d'un pays, et la croissance du PNB comme un indicateur de succès, cette approche présente des lacunes à maints égards;

RELEVANT EN PARTICULIER le paradoxe selon lequel la réparation des dommages dus à la pollution est comptabilisée comme une contribution positive au PNB, impliquant que la pollution elle-même est bénéfique au développement;

PREOCCUPEE par le fait que des ressources d'accès libre, telle la pêche hauturière mer et des valeurs écologiques, telle la diversité biologique, ne sont pas correctement évaluées dans les procédures de comptabilité nationale actuelles;

RECONNAISSANT que des éléments tels que les sols et les écosystèmes productifs, l'air pur et l'eau non polluée, qui sont des atouts écologiques essentiels pour l'homme, ne sont pas non plus pris en compte par les systèmes de comptabilité nationale et que la dépréciation de ce capital naturel, non seulement n'est pas comptabilisée dans les pertes nationales, mais peut en fait apparaître comme un apport positif au PNB, alors que les coûts afférant à la restauration de l'environnement et aux impacts sur la santé ne sont pas comptabilisés dans le passif national;

CRAIGNANT que ces lacunes des systèmes de comptabilité nationale n'entravent la planification du développement socio-économique durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la biosphère;

NOTANT que de nombreux comptables nationaux et économistes de l'environnement estiment qu'il est prématuré de modifier radicalement le Système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) et qu'il conviendrait, compte tenu des énormes problèmes conceptuels et pratiques, de développer, dès que possible, un système de comptabilité "parallèle";

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. DEMANDE INSTAMMENT aux gouvernements et organisations intergouvernementales de coopérer, de toute urgence, à la redéfinition du Système de comptabilité nationale des Nations Unies afin d'intégrer:
 - a. des évaluations des actifs et passifs en ressources naturelles;
 - b. les coûts et bénéfices environnementaux.
2. PROPOSE que le prix de vente des ressources naturelles reflète le coût de la dégradation et de la restauration de l'environnement.
3. PRIE le directeur général et les commissions concernées de l'UICN de coopérer, dans toute la mesure possible, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales (notamment l'ONU et l'OCDE) à l'établissement de systèmes de comptabilité tenant davantage compte des paramètres environnementaux.